

Envoi : 13/11/2020

Réception par le Préfet : 13/11/2020

Publication : 20/11/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-11-5-4

Séance du vendredi 13 novembre  
2020

### FONDS D'URGENCE SOLIDARITE ASSOCIATIONS ALSACIENNES

**Présidence de :** M. Rémy WITH

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSEES AVEC PROCURATION :**

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.  
Mme MARTIN donne procuration à M. Lucien MULLER

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-5-2 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'Action territorialisée,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2020-5-12-1 du 15 mai 2020 relative au plan de soutien dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2020-6-5-2 du 12 juin 2020 portant modification du fonds d'urgence Solidarité associations alsaciennes,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-3-1-5 du 19 juin 2020 relative à la DM1,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires du 30 octobre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,
- VU l'intervention de M. Rémy WITH, Président du Conseil départemental, lors de la présentation du rapport, en vue de proposer à l'Assemblée départementale l'ajout de de deux propositions de subventions en faveur de la Croix-Rouge Française Unité Locale de Mulhouse et du Basket-Club St Georges Carspach.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de fonctionnement à l'association « Club des supporters Allez Munchhouse » au titre du Fonds d'urgence solidarité associations alsaciennes pour un montant de 3 400 €,
- Attribue une subvention de fonctionnement à l'association « Ski Club Edelweiss de Saint-Amarin » au titre du Fonds d'urgence solidarité associations alsaciennes pour un montant de 5 000 €,
- - Attribue une subvention de fonctionnement à l'association « Société de Quilles - Amicale de Niederhergheim » au titre du Fonds d'urgence solidarité associations alsaciennes pour un montant de 5 000 €,
- - Attribue une subvention de fonctionnement à l'association « Croix-Rouge Française Unité locale de Mulhouse » au titre du Fonds d'urgence solidarité associations alsaciennes pour un montant de 3 120 €,
- - Attribue une subvention de fonctionnement à l'association « Basket-Club St Georges Carspach » au titre du Fonds d'urgence solidarité associations alsaciennes pour un montant de 3 000 €,
- Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique suite à la notification de l'aide. L'imputation budgétaire correspondante relève du programme F734, chapitre 65, fonction 71 ou 74, nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT  
Rémy WITH

Adopté à l'unanimité